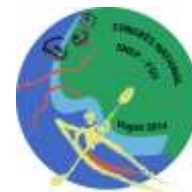


# L'EPS à l'école primaire, la formation initiale et continue et les CPD



L'école primaire a subi ces dernières années les conséquences d'une politique d'austérité (réduction de postes sous le mandat Sarkozy, semaine de 4 jours, programmes 2008 et logique du socle, dégradation de la formation initiale et continue...). Dans ce contexte, la promesse d'une 4<sup>ème</sup> heure a été enterrée et l'horaire effectif d'EPS a encore diminué pour être aujourd'hui de 2h par semaine en moyenne (rapport des IG, 2013) malgré les 3h par semaine inscrites dans les programmes (108h année).

La réalité de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire est marquée par une très grande disparité de mise en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Les deux mesures phares de « la refondation de l'école », la création des Espé et la réforme des rythmes, ont des conséquences directes sur l'EPS. Concernant la formation, le retour de l'obligation d'une épreuve au CRPE se fait dans un contexte de réduction globale des horaires des masters et ne permet pas une réelle amélioration. La suppression de la pratique physique au CRPE s'est traduite souvent par une suppression des ateliers de pratique dans les Espé. Pour la formation continue, aucune annonce de relance n'a été faite.

La réforme des rythmes est présentée comme devant permettre à la fois la réussite scolaire des élèves et la démocratisation de l'accès à la culture. Elle est cependant inquiétante sur plusieurs aspects. En entérinant la baisse du temps scolaire imposée par Darcos à 24h de classe pour les élèves, cette réforme ne peut pas s'attaquer à l'échec scolaire. Derrière les mots devenus quasiment « magiques » - chronobiologie, complémentarité, cohérence, continuité - se joue une partition nouvelle qui institue, avec les PEDT, une confusion, voire la concurrence, entre le scolaire et le périscolaire, censé « compléter » ce que l'école fait ou ne fait pas. Le risque est aujourd'hui très grand de transformer en profondeur - et rapidement - les missions historiques de l'École, pilotées par l'État, et de l'amputer de tout une partie des enseignements qui jusqu'à présent font partie de ses missions (EPS, arts, mais aussi technologie ...). Pour s'attaquer réellement à l'échec scolaire, il faudrait prendre à bras le corps les questions de contenus et d'apprentissage. C'est d'abord une affaire de « plus et mieux d'école », de réflexion sur les programmes et de formation initiale et continue des enseignant-e-s. Le temps périscolaire, même riche, ne peut remplacer les moments consacrés à *l'étude*, spécificité scolaire. Il est de plus aujourd'hui très inégalitaire.

Le SNEP réaffirme donc l'exigence que l'enseignement de l'EPS dans le premier degré soit assuré par des enseignant-e-s, sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le SNEP estime nécessaire d'accorder des moyens nouveaux aux associations, recruter et former des animatrices, construire des équipements pour développer un véritable service public de l'animation et du sport et des arts.

## Quelles revendications pour l'EPS et le sport scolaire en primaire dans ce contexte ?

Aucune réforme ne peut se faire sans les enseignant-e-s du primaire eux-mêmes/elles-mêmes. L'école primaire compte aujourd'hui de nombreuses écoles où l'enseignement de l'EPS est de qualité. Il faut prendre appui sur ces réussites pour faire avancer l'idée que l'EPS joue un rôle spécifique dans la réussite globale des élèves et la réduction des inégalités (de sexe, sociales, géographiques) en matière d'accès à la culture. Le retour à une formation de qualité, initiale et continue, pour tous-toutes les enseignant-e-s en est une condition indispensable.

La FSU, avec le SNUipp, propose une déconnexion du temps des élèves et du temps de travail des enseignant-e-s avec « plus de maîtres que de classe », seul moyen de réduire le temps de travail des enseignant-e-s sans diminuer le temps scolaire des élèves.

Ce dispositif permettrait d'élargir, entre autres, les expériences de « personnes ressources EPS » qui ont été porteuses de transformations mais jamais évaluées par l'institution. Cet enseignant/enseignante-ressource impulserait la dynamique EPS de l'école (programmation, coordination, rencontres,...) et l'USEP. Chaque enseignant-e qui le souhaite devrait pouvoir bénéficier d'un forfait de 3h pour l'animation de l'USEP (similaire au forfait UNSS du second degré).

## La liaison école-collège et les programmes

Suite à la loi pour la « refondation de l'école » de 2013, un nouveau cycle CM1 -CM2- 6<sup>ème</sup> a été créé. Cette liaison école collège a une importance particulière en EPS pour anticiper les transformations physiques et psychologiques liées à la (pré)adolescence. Il est en effet nécessaire d'avoir stabilisé un certain nombre d'apprentissages à cette étape pour que chaque élève puisse acquérir la culture commune. Pour cette raison, le SNEP-FSU propose que les nouveaux programmes s'orientent vers la programmation

de certaines APSA qui sont insuffisamment enseignées aujourd'hui. S'il est admis qu'un enfant doit avoir acquis une première étape du « savoir nager » en fin de primaire, tout comme il doit savoir faire du vélo, il est tout aussi important qu'il ait appris à se renverser sur les mains (gymnastique), qu'il soit adroit avec les objets (jonglerie ou gymnastique rythmique), qu'il sache courir longtemps, qu'il soit en capacité de s'intégrer dans un jeu collectif, qu'il sache danser en collectif, s'orienter, etc. Le SNEP propose également que chaque élève vive chaque année l'expérience d'un « évènement » (à la mesure des enfants) sous forme de spectacles ou de rencontres sportives.

Le nouveau cycle CM1-CM2-6<sup>ème</sup> ne doit pas aboutir, sous prétexte d'acquis du socle, à une remise en cause des horaires obligatoires du collège en EPS (notamment la 4<sup>ème</sup> heure en 6<sup>ème</sup>) ou dans les autres disciplines. La liaison école-collège prend déjà aujourd'hui différentes formes pour les élèves (rencontres entre élèves, vécu d'évènements en commun, rencontres entre AS, USEP-UNSS) la plupart du temps en co-intervention PE-professeur-e d'EPS, parfois avec l'intervention d'un-e professeur-e d'EPS en surnombre sur quelques heures dans l'école (natation par exemple). Cela suppose que des moyens spécifiques et des postes supplémentaires de professeur-e-s d'EPS soient créés dans les collèges, pour que le temps consacré à ces projets soit intégré dans le service des enseignant-e-s. Le SNEP propose que les équipes d'école et de collège aient la possibilité d'innover en la matière, que des recherches puissent se développer, et qu'un bilan soit fait dans le cadre d'observatoires académiques dans lesquels CPD et formateurs-trices STAPS et ESPE doivent avoir toute leur place.

Pour développer l'EPS il faut donner des conditions favorables à la pratique. Le manque d'installations limite sérieusement l'horaire EPS. Il est nécessaire de donner accès ou construire des installations sportives adaptées à proximité des écoles élémentaires et maternelles. Le guide des équipements publié par le ministère doit être enrichi d'une réflexion et d'un référentiel spécifique pour l'école primaire.

## **Une nécessaire formation initiale et continue**

Le manque de formation est un des obstacles majeurs au développement de l'EPS à l'école primaire. La formation initiale doit être envisagée sur l'ensemble du cursus, avec de la préprofessionnalisation en Licence, notamment avec la pratique d'APSA en partenariat ESPE-SUAPS. L'épreuve d'EPS au CRPE doit avoir des contenus à la fois ambitieux et réalistes, avec un programme limité à 4 APSA, impliquant des horaires conséquents dans le master, qui doivent pouvoir intégrer des options et des pratiques physiques en lien avec la professionnalisation. La formation en EPS doit se poursuivre dans l'année de fonctionnaire-stagiaire et en T1 avec des partenariats entre ESPE et équipe départementale EPS.

Des dominantes de formation doivent à nouveau être envisagées en formation initiale et continue.

En formation initiale, la formation à dominante est un moyen pour asseoir une polyvalence sur une spécialité et éviter le morcellement de la formation (d'autant plus nécessaire si la polyvalence est repensée dans un contexte de « plus de maîtres que de classes »). Depuis de nombreuses années, environ 10% des PE sont issu-e-s des STAPS, c'est une chance pour l'EPS qu'il faut faire fructifier.

La formation continue est indispensable pour tous les PE, en priorité dans les APSA les plus couramment enseignées, de façon à limiter les interventions extérieures. Des formations plus longues doivent être proposées pour le développement d'enseignants et d'enseignantes-ressources.

Dans le cadre de la mastérisation, des formations qualifiantes doivent être offertes (lien terrain-recherche, préparation à des masters « formateurs de formateurs »), la VAE prise en compte. Cette formation qualifiante doit être offerte à tous-toutes les enseignant-e-s qui la souhaitent (conseiller-ère-s pédagogiques, personnes-ressources..).

## **Les CPD EPS**

Les CPD ont pour mission de faire vivre le projet départemental EPS, former et animer l'équipe de CPC, former les enseignant-e-s. Ils doivent aussi organiser et piloter les projets avec les différents partenaires. Pour assurer ces missions, les tâches administratives ne doivent pas être prépondérantes. L'ensemble est reconnu et rémunéré par une NBI. Ils doivent avoir les moyens de fonctionner, notamment en terme de frais de déplacements et des crédits pédagogiques.

Le potentiel de CPD s'est amenuisé ces dernières années, suite au non remplacement de départ en retraite ou mutations. Le SNEP demande au contraire qu'il soit renforcé (avec au moins 2 CPD par département, dont au moins un-e professeur-e d'EPS) pour poursuivre les dynamiques engagées.

Les CPD devraient pouvoir bénéficier d'un mouvement national reconnaissant la spécificité de leur travail et de leur investissement.

Les CPD devraient pouvoir être intégré-e-s dans des équipes de recherche en lien avec les STAPS et l'ESPE, participer à la préprofessionnalisation, bénéficier de formation de formation dans le cadre des masters spécifiques.

## **Réforme des rythmes**

Le SNEP exerce une grande vigilance sur la réforme des rythmes. Il combattra tous les projets qui viseront à déscolariser l'EPS, amputer le sport scolaire et à semer la confusion entre EPS à l'école et les pratiques facultatives hors l'école. Aucune ambiguïté ne doit être possible. Le temps scolaire doit rester sous la responsabilité de l'Éducation nationale qui doit assumer financièrement ses engagements et non pas les déléguer aux collectivités territoriales, engendrant ainsi de fortes inégalités. Le SNEP invite les personnels à nouer un dialogue avec les élu-e-s et responsables locaux-ales pour travailler sur les spécificités des missions des uns et des autres, et obtenir ensemble que l'État respecte les engagements relatifs à ses missions : priorité de l'EPS (temps scolaire obligatoire) et du sport scolaire sur le temps périscolaire en matière d'installation sportive. L'école doit faire connaître ses choix et orientations concernant le temps scolaire pour que ses besoins soient pris en compte en évitant une simple substitution. D'un autre côté, le temps hors scolaire, articulé avec l'école dont il peut être le prolongement, ne doit pas devenir une « scolarisation » excessive des temps de loisirs.

### **Résultats du vote :**

172 votants

Pour : 171 (99,42%)

Contre : 0

Abstention : 1 (0,58%)

Refus de Vote : 0